

Centre Communal d'Action Sociale de
SCHERWILLER

Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration
du 08 mars 2023

La séance a fait l'objet des mesures de publicité suivantes :

- Convocation des membres du Conseil d'Administration le 27 février 2023
- Publication sur le site internet de la Commune de l'ordre du jour le 22 février 2023

La séance est ouverte à 18 heures 30 par Monsieur Olivier SOHLER, Président, en présence de Monsieur Marc HEIMBURGER, Vice-Président, Mesdames Claudine GUILLEMIN, Clémentine JEHL, Christelle HIRSCHMANN, Manon WOTOWIEC, et Monsieur Maurice GOETTELMMANN, membres du C.C.A.S.

Étaient absents et excusés :

- Madame Régine DIETRICH,
- Madame Stéphanie HUSSER,
- Madame Karine VOGELISEN,
- M. J-Philippe HIHN,
- M. Albert MARCOT,
- M. Charles SITZENSTUHL, représentant la Collectivité européenne d'Alsace.

Mme Régine DIETRICH a donné procuration à M. Marc HEIMBURGER,

M. Jean-Philippe HIHN a donné procuration à M. Olivier SOHLER,

M. Albert MARCOT a donné procuration à M. Maurice GOETTELMMANN,

Mme Karine VOGELISEN a donné procuration à Mme Christelle HIRSCHMANN.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DESIGNE à l'unanimité Mme Claudine GUILLEMIN secrétaire de séance.

En préambule, M. SOHLER fait part de la démission de M. J-Marie RICHTER. Il présente également Mme Annick SUTTER, à qui il a proposé le poste de membre du Conseil d'Administration pour remplacer M. RICHTER. Elle donnera sa réponse prochainement. Un tour de table permet à chacun de se présenter.

Le Président informe également les membres du Conseil vouloir retirer le point 4 de l'Ordre du Jour.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 04 janvier 2023.
2. Finances :
 - 2.1 Budget général
 - 2.1.1 Budget primitif 2023
 - 2.1.2 Etat des subventions 2023
 - 2.2 Budget annexe : Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2023 de l'EHPAD Résidence de l'Alumnat
3. Marché Public - attribution du marché du linge
4. Modification du RIFSEEP
5. Personnel : Création d'un poste d'infirmière en soins généraux de classe normale à temps plein à partir du 1er avril 2023
6. Divers

DECISIONS

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 04 janvier 2023.	Adopté à l'unanimité
2.1.1 Finances – budget général : budget primitif 2023	Adopté à l'unanimité
2.1.2 Etat des subventions 2023	Adopté à l'unanimité
2.2 Budget annexe : EPRD 2023	Adopté à l'unanimité
3 Marché public : attribution du marché du linge	Adopté à l'unanimité
4 Modification du RIFSEEP	Point retiré de l'ordre du jour
5 Personnel : création d'un poste d'infirmière en soins généraux de classe normale à temps plein à partir du 1^{er} avril 2023	Adopté à l'unanimité

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 04 janvier 2023.

Le procès-verbal de la séance du 04 janvier 2023, préalablement diffusé est approuvé à l'UNANIMITE des membres présents.

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Pdt		X		
DIETRICH Régine		Par procuration à M. HEIMBURGER	X		
GOETTELMANN Maurice			X		
GUILLEMIN Claudine			X		
HIHN Jean-Philippe		Par procuration à M. SOHLER	X		
HIRSCHMANN Christelle			X		
HUSSER Stéphanie		Absente excusée			
JEHL Clémentine			X		
MARCOT Albert		Par procuration à M. GOETTELMANN	X		
RICHTER Jean-Marie		Absent			
VOGELEISEN Karine		Par procuration à Mme HIRSCHMANN	X		
WOTOWIEC Manon			X		

2. Finances :

2.1. Budget général

2.1.1. Budget primitif 2023

Le projet de budget est présenté par M. Marc HEIMBURGER.

Il est arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : **14 100,00 Euros**

011 Charges à caractère général 9 030,00

012 Charges de personnel 300,00

65 Autres charges de gestion courante 4 770,00

Recettes : **14 100,00 Euros**

74 Dotations, subventions et participations 12 000,00

75 Produits exceptionnels 2 100,00

SECTION D'INVESTISSEMENT : **./.**

Il est demandé au Conseil d'administration,

D'APPROUVER le projet de budget 2023 ;

D'ARRETER le document budgétaire aux chiffres ci-dessus indiqués.

Siège : **Mairie de Scherwiller** – 1 place de la Libération – **67750 SCHERWILLER**

☎ : 03 88 58 33 33 – Fax : 03 88 82 71 74 – E-mail : mairie@scherwiller.fr

M. SOHLER précise que les 1 500 € inscrits dans la ligne « autre secours » correspondent aux frais des pompes funèbres COLLIN suite à la découverte de 2 squelettes datant de plus de 60 ans, une formulation administrative indiquant qu'ils sont très anciens.

Mme HIRSCHMANN intervient en demandant s'il pourrait y avoir des évolutions en matière d'aide à la prise en charge du détecteur de chute pour les personnes âgées (Bip).

M. GOETTELMANN demande si les informations ont bien passées auprès des personnes âgées.

Mme GUILLEMIN propose de réorienter une communication auprès des familles pour informer sur le dispositif en place.

M. HEIMBURGER rappelle que les budgets sont votés, mais au final peu utilisés.

M. SOHLER propose de refaire une information générale, notamment dans un prochain « Dorf'Brief ».

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de budget 2023 ;

ARRETE le document budgétaire aux chiffres ci-dessus indiqués ;

DECIDE de prendre en charge les frais d'inhumation de personne(s) sous X dont l'identité n'a pas pu être établie, et de payer les Pompes Funèbres R. COLLIN, chargés de ces prestations et de l'organisation funéraire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Pdt		X		
DIETRICH Régine		Par procuration à M. HEIMBURGER	X		
GOETTELMANN Maurice			X		
GUILLEMIN Claudine			X		
HIHN Jean-Philippe		Par procuration à M. SOHLER	X		
HIRSCHMANN Christelle			X		
HUSSER Stéphanie		Absente excusée			
JEHL Clémentine			X		
MARCOT Albert		Par procuration à M. GOETTELMANN	X		
RICHTER Jean-Marie		Absent			
VOGELEISEN Karine		Par procuration à Mme HIRSCHMANN	X		
WOTOWIEC Manon			X		

2.1.2. Etat des subventions 2023

Il est proposé au Conseil d'Administration d'arrêter l'état des subventions à verser de la manière suivante :

<u>Subvention Cancer</u> :	100,- €
Ligue contre le cancer 67060 STRASBOURG	
<u>Subvention Tuberculose</u> :	100,- €
Comité du Bas-Rhin de lutte contre la tuberculose 67100 STRASBOURG	
<u>Subvention IME</u> :	100,- €
Association Arc en Ciel - IME 67600 SELESTAT	
<u>Subvention Croix Rouge</u>	100,- €
Croix Rouge Française 67600 SELESTAT	
<u>Subvention Téléthon</u>	100,- €
Association Française Myopathie téléthon 91000 EVRY	
<u>Subvention Médecins sans frontières</u>	100,- €
Médecins sans frontières 75011 PARIS 11 ^E ARRONDISSEMENT	
<u>Subvention aide aux handicapés moteurs</u>	100,- €
Association Régionale Aide Handicapés Moteurs 67100 STRASBOURG	
<u>Subvention Scléroses en plaques</u>	100,- €
Association Française des sclérosés en plaques 31700 BLAGNAC	
<u>Subvention les Restaurants du Cœur</u>	100,- €
Les Resto du cœur 67 67100 STRASBOURG	
<u>Subvention Epicerie Sociale PAPRIKA</u>	100,- €
PAPRIKA 67600 SELESTAT	
<u>Subvention Cent pour un - Centre Alsace</u>	100,- €
4, rue de Melsheim 67600 SELESTAT	
<u>Subvention Banque Alimentaire</u>	100,- €
9, rue de l'industrie 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN	

Soit un total de

1 200,- €

Siège : Mairie de Scherwiller – 1 place de la Libération – 67750 SCHERWILLER

☎ : 03 88 58 33 33 – Fax : 03 88 82 71 74 – E-mail : mairie@scherwiller.fr

M. HEIMBURGER précise que les subventions ont été augmentées à 100 € avec le rajout d'une subvention pour la banque alimentaire.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

ARRETE l'état des subventions à verser en 2023 conformément aux propositions ci-dessus présentées.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Pdt		X		
DIETRICH Régine		Par procuration à M. HEIMBURGER	X		
GOETTELMANN Maurice			X		
GUILLEMIN Claudine			X		
HIHN Jean-Philippe		Par procuration à M. SOHLER	X		
HIRSCHMANN Christelle			X		
HUSSER Stéphanie		Absente excusée			
JEHL Clémentine			X		
MARCOT Albert		Par procuration à M. GOETTELMANN	X		
RICHTER Jean-Marie		Absent			
VOGELEISEN Karine		Par procuration à Mme HIRSCHMANN	X		
WOTOWIEC Manon			X		

2.2. Budget annexe : Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2023 de l'EHPAD Résidence de l'Alumnat

L'EPRD 2023 est présenté par le Directeur

Il fait part des difficultés à établir le budget 2023 compte tenu du contexte économique actuel (taux d'intérêt en hausse avec une répercussion de plus de 40 000 € - le prix du gaz avec une facture multiplié par 6 – l'impact de l'inflation sur le marché du linge et celui de la restauration. L'EHPAD va bénéficier du bouclier tarifaire mais il faudra faire des avances de trésorerie et il y aura un décalage pour les perceptions des aides.

Il faudra probablement procéder à plus qu'une décision modificative pour cet exercice budgétaire.

Pour la section d'investissement, il nous faudra change le serveur informatique cette année. Il est également programmé la réalisation du jardin sensoriel qui se situera à l'arrière de l'ehpad entre les 2 écoles.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses :		2 298 560,96 Euros
Groupe 1	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	502 213,23
Groupe 2	Dépenses afférentes au personnel	1 422 834,52
Groupe 3	Dépenses afférentes à la structure	373 513,21

Recettes :

Groupe 1	Produits de la tarification	2 298 560,96Euros
Groupe 2	Autres produits relatifs à l'exploitation	2 168 014,17
Groupe 3	Produits exceptionnels	83 348,79
		47 198,00

SECTION D'INVESTISSEMENT :**Dépenses :**

1641	Emprunts en euros	266 795,29 Euros
1681	Autres emprunts	97 857,29
165	Dépôts et cautionnements	11 334,00
2154	Matériel et outillage	25 800,00
2181	Installations générales, agencements	60 000,00
2183	Matériels de bureau et mat. Informatique	66 804,00
		5 000,00

Recettes :

	CAF	266 795,29 Euros
13	Subvention	160 069,89
165	Dépôts et cautionnements	66 804,00
	Prélèvement sur le fonds de roulement	25 800,00
		14 121,40

Il est proposé :

D'APPROUVER l'EPRD 2023 ;

D'ARRETER le document budgétaire aux chiffres ci-dessus indiqués.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration DECIDE :

D'APPROUVER l'EPRD 2023 ;

D'ARRETER le document budgétaire aux chiffres ci-dessus indiqués.

APPROUVE A L'UNANIMITE

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Pdt		X		
DIETRICH Régine		Par procuration à M. HEIMBURGER	X		
GOETTELMANN Maurice			X		
GUILLEMIN Claudine			X		
HIHN Jean-Philippe		Par procuration à M. SOHLER	X		
HIRSCHMANN Christelle			X		
HUSSER Stéphanie		Absente excusée			
JEHL Clémentine			X		
MARCOT Albert		Par procuration à M. GOETTELMANN	X		
RICHTER Jean-Marie		Absent			
VOGELEISEN Karine		Par procuration à Mme HIRSCHMANN	X		
WOTOWIEC Manon			X		

Siège : Mairie de Scherwiller – 1 place de la Libération – 67750 SCHERWILLER

☎ : 03 88 58 33 33 – Fax : 03 88 82 71 74 – E-mail : mairie@scherwiller.fr

3. Marché Public - attribution du marché du linge

- Date d'envoi de l'avis à la publication : le 24/01/2023
- Date limite de remise des offres : le 24/02/2023 à 11h00

Prestataires ayant répondu :

Prestataires	Adresse
ELIS ALSACE	142 rue de l'Unterelsau - BP 57 67036 STRASBOURG Cedex
INSITUATION LES TOURNESOLS	Rue de la République 68160 SAINTE MARIE AUX MINES
KALHYGE 1 unité de Colmar	14, rue Schwoerer 68000 COLMAR
WOLFSPERGER	Schützenstrasse 9 D – 79312 EMMENDINGEN

Critères de jugement des offres :

- Valeur technique en matière de prestation d'entretien et de blanchissage du linge..... 30%
- Efficacité des mesures anti-bactériologiques :..... 15%
- Séparation des circuits propre et sale lors du transport 15%
- Prix des prestations :..... 30%
- Actions écologiques :..... 10%

L'ouverture des plis s'est faite le 2 mars 2023 en présence de Mme DIETRICH, MM. HEIMBURGER et GOETTELMMANN.

Après examen des propositions, classification des offres et négociation avec les quatre candidats,

Il est proposé :

D'ATTRIBUER Le marché à la société **WOLFSPERGER** pour une durée de quatre ans pour un montant estimé entre 58 000,- € HT et 102 000,- € HT.

D'AUTORISER le Président à signer ledit marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration DECIDE

D'ATTRIBUER Le marché à la société **WOLFSPERGER** pour une durée de quatre ans pour un montant estimé entre 58 000,- € HT et 102 000,- € HT.

D'AUTORISER le Président à signer ledit marché.

APPROUVE A L'UNANIMITE

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Pdt		X		
DIETRICH Régine		Par procuration à M. HEIMBURGER	X		
GOETTELMMANN Maurice			X		
GUILLEMIN Claudine			X		

Siège : Mairie de Scherwiller – 1 place de la Libération – 67750 SCHERWILLER

☎ : 03 88 58 33 33 – Fax : 03 88 82 71 74 – E-mail : mairie@scherwiller.fr

HIHN Jean-Philippe		Par procuration à M. SOHLER	X		
HIRSCHMANN Christelle			X		
HUSSER Stéphanie		Absente excusée			
JEHL Clémentine			X		
MARCOT Albert		Par procuration à M. GOETTELMANN	X		
RICHTER Jean-Marie		Absent			
VOGELEISEN Karine		Par procuration à Mme HIRSCHMANN	X		
WOTOWIEC Manon			X		

4. Modification du RIFSEEP

Ce point a été retiré de l'ordre du jour

5. Personnel : Création d'un poste d'infirmière en soins généraux de classe normale à temps plein à partir du 1er avril 2023

Suite au départ d'une infirmière diplômée d'Etat à 0,7 ETP, nous avons procédé à un appel à candidature. Devant les difficultés à recruter sur la même quotité de temps de travail, il nous faut envisager la possibilité de recruter une IDE à temps plein.

Le Directeur précise avoir eu 4 candidatures, ce qui pouvait être surprenant compte tenu du contexte très tendu pour cette profession. Les 4 candidats ont été vu en entretien avec l'IDE coordinatrice, nous avons retenu le profil qui nous semblait le plus adapté à notre établissement même si elle demande à travailler à temps plein

Il est proposé la création d'un emploi permanent d'infirmière en soins généraux de classe normale à temps complet à compter du 1^{er} avril 2023.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 3-2 de la loi n°84-53.

La durée de l'arrêté d'engagement est fixée à un an, renouvelable 1 fois sous réserve de la publication de la vacance du poste.

APPROUVE A L'UNANIMITE

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Absention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Pdt		X		
DIETRICH Régine		Par procuration à M. HEIMBURGER	X		
GOETTELMANN Maurice			X		
GUILLEMIN Claudine			X		
HIHN Jean-Philippe		Par procuration à M. SOHLER	X		
HIRSCHMANN Christelle			X		
HUSSER Stéphanie		Absente excusée			
JEHL Clémentine			X		
MARCOT Albert		Par procuration à M. GOETTELMANN	X		
RICHTER Jean-Marie		Absent			
VOGELEISEN Karine		Par procuration à Mme HIRSCHMANN	X		
WOTOWIEC Manon			X		

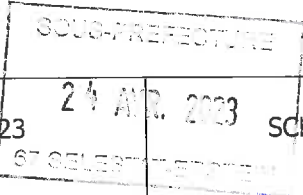

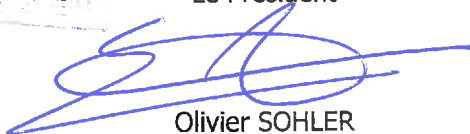
Siège : Mairie de Scherwiller – 1 place de la Libération – 67750 SCHERWILLER

☎ : 03 88 58 33 33 – Fax : 03 88 82 71 74 – E-mail : mairie@scherwiller.fr

6. Divers

- API Restauration – rencontre avec M. SOHLER et M. MEYER le 2 mars 2023
 - Demande d'actualisation tarifaire (environ 15%) à compter du 1^{er} mars
 - Possible avec les 2 textes de loi :
 - circulaire du 29/09/2022 relative aux conditions d'exécution et de modification des contrats de la commande publique dans le contexte actuel des prix de certaines matières premières et abrogeant la circulaire n°6338/SG du 30 mars 2022
 - circulaire du 29/09/2022 relative à la prise en compte de l'évolution des prix des denrées alimentaires dans les marchés publics de restauration
 - Besoin de leur donner une réponse assez rapidement
 - Rappel : marché actuel : date de fin calée sur celle du périscolaire ; le but étant d'étudier la potentialité de livrer les repas au périscolaire depuis l'Ehpad.
- Marché du gaz :
 - Une réunion aura lieu vendredi 10 mars au siège de la Communauté des Communes de Sélestat pour discuter de la suite à donner :
 - Qui peut en sortir ?
 - Prise en compte du contexte politique local
 - Doit-on tenter de sortir du marché ? (personne n'a de boule de cristal...)
- Décès cette semaine :
 - Le Président informe les membres du décès de Mme Ernestine SCHMITT (99 ans)
- Evaluation externe :
 - Elle doit être faite tous les 5 ans (selon le nouveau référentiel de la Haute Autorité de la Santé)
 - Etant donné que nous sommes un petit établissement, elle se fera sur une seule journée (au lieu de 2)
 - Elle aura lieu vendredi 28 avril 2023

Le Président remercie l'ensemble des participants et clôt la séance à 19h50

Pour extrait conforme SCHERWILLER le 20 avril 2023 La Secrétaire de séance		Pour extrait conforme SCHERWILLER le 20 avril 2023 Le Président
 Claudine GUILLEMIN		 Olivier SOHLER

Siège : Mairie de Scherwiller – 1 place de la Libération – 67750 SCHERWILLER

☎ : 03 88 58 33 33 – Fax : 03 88 82 71 74 – E-mail : mairie@scherwiller.fr